

Protocole de consultation générale sur la protection des troupeaux

Version 1, 02.08.2022

Date consultation :

Nom du/de la conseiller-ère / canton :

Conseil : Conseil par téléphone Conseil sur l'exploitation

Informations sur le/la responsable d'exploitation et sur l'exploitation

Prénom : Nom :

Adresse : NPA / Localité :

Canton : E-mail :

Tél. mobile : Tél. fix :

Type d'exploitation : Exploitation de base Exploitation d'alpage

N° BDTA de l'exploitation : N° cantonal de l'exploitation :

Les thèmes suivants ont été abordés avec les responsables de l'exploitation :

Informations générales à l'occasion de la consultation sur la protection des troupeaux		Oui
Evaluation du risque de grands prédateurs sur l'exploitation	Pression actuelle des grands prédateurs	<input type="checkbox"/>
	Catégories d'animaux de rente menacées	<input type="checkbox"/>
	Acceptabilité du risque lié aux grands prédateurs	<input type="checkbox"/>
Soutien financier des mesures de protection des troupeaux	Mesures de protection des troupeaux soutenues par la Confédération : <ul style="list-style-type: none"> • Clôture de protection des troupeaux • Chiens de protection des troupeaux officiels 	<input type="checkbox"/>
Procédure en cas d'attaques sur des animaux de rente	Annonce de prédation par un grand prédateur au canton	<input type="checkbox"/>
	Gestion des prédatations des grands prédateurs sur les pâturages	<input type="checkbox"/>
« Obligation » de protection des troupeaux	Le caractère volontaire des mesures de protection des troupeaux	<input type="checkbox"/>
	Les animaux de rente se trouvant dans les étables et sur les aires d'exercice sur la surface de l'exploitation sont considérés comme protégés.	<input type="checkbox"/>
Informations sur les mesures possibles pour la protection des animaux de rente		
Mesures touchant le mode d'exploitation	Adaptation de la structure des animaux de rente	<input type="checkbox"/>
	Modification de l'utilisation des pâturages	<input type="checkbox"/>
	Regroupement avec d'autres exploitation	<input type="checkbox"/>

	Mise à l'étable des animaux de rente menacés	<input type="checkbox"/>
Mesures de protection des troupeaux	Clôtures de protection des troupeaux	<input type="checkbox"/>
	Chiens de protection des troupeaux	<input type="checkbox"/>
	Pâturages de vêlages sur les alpages	<input type="checkbox"/>
	Installation d'un parc de nuit sur les alpages	<input type="checkbox"/>
	« autres mesures des cantons » Désignation :	<input type="checkbox"/>
Mesures d'urgence	Changement de pâturage des animaux de rente menacés vers des pâturages protégés	<input type="checkbox"/>
	Mise à l'étable des animaux de rente menacés	<input type="checkbox"/>
	Autres :	<input type="checkbox"/>
Pâturages non protégés	Nécessité d'examiner au niveau cantonal certains des pâturages alpins comme « non raisonnablement protégeable ».	<input type="checkbox"/>
Renonciation	Renonciation volontaire du/de la responsable de l'exploitation à aux mesures	<input type="checkbox"/>

Résultat du conseil sur la protection des troupeaux

Sur l'exploitation, il faut que	Ja
- aucune mesure de protection des troupeaux n'est (provisoirement) mise en œuvre.	<input type="checkbox"/>
- les pâturages menacés soient protégés par des clôtures de protection des troupeaux . → Si oui, continuez vers le formulaire de demande de clôtures de protection des troupeaux.	<input type="checkbox"/>
- les animaux d'élevage menacés soient protégés par des chiens de protection . → Si oui, passer à la demande d'utilisation de chiens de protection des troupeaux.	<input type="checkbox"/>
- les animaux de rente menacés soient protégés par « d'autres mesures prises par le canton ». Désignation :	<input type="checkbox"/>
- les surfaces de pâturage alpin soient évaluées par le canton quant à leur « non-protégeabilité ». → Si oui, passer à la feuille annexe pour clarifier la non-protégeabilité.	<input type="checkbox"/>

Remarque des conseiller-ère-s cantonaux-ales pour la protection des troupeaux concernant le présent conseil pour la protection des troupeaux

Par leur signature, les personnes mentionnées confirment l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies.

Le/la conseiller-ère cantonal-e en
Protection des troupeaux

Le/la responsable de l'exploitation

.....
Lieu, date, signature

.....
Lieu, date, signature

Aperçu des fiches techniques d'AGRIDEA sur la protection des troupeaux

→ Toutes les fiches techniques d'AGRIDEA peuvent être consultées sur le site <https://www.protection-destroupeaux.ch/fr/downloads/>

	remis	discuté
« Évaluation des risques » (A établir rapidement)		
« Vue d'ensemble des mesures touchant le mode l'exploitation »		
« Regroupement des troupeaux sur les alpages à moutons »		
« Grands prédateurs et systèmes de clôture »		
« Clôtures de protection contre les loups »		
« Des parcs de nuit sûrs pour les troupeaux de petits ruminants gardés par un-e berger-ère »		
«Mesures de protection des troupeaux pour les bovins sur les pâturages d'estivage»		
« Formulaires de demande pour les clôtures » : Formulaire 10 et Formulaire 10a		
« Protection des troupeaux par des chiens »		
« Check-list chiens de protection des troupeaux »		
« Que faire en cas de suspicion de prédation par de grands prédateurs ? »		
« Protéger les ruches contre les ours bruns » : Formulaire 12		
« Les lamas dans la protection des troupeaux »		
« Rubans de balisage pour clôtures de pâturage et lampes clignotantes »		
« Chiens de travail en agriculture »		
« Un travail réussi avec les chiens de protection des troupeaux »		

Aperçu de la planification dans le temps concernant la demande pour des chiens de protection des troupeaux »

	Responsabilité
Participation au cours d'introduction pour les futurs détenteur-trice-s de CPT.	Agriculteur-trice
Demande pour l'utilisation de CPT officiels <ul style="list-style-type: none"> • Exploitation de base • Exploitation d'estivage (alpage) 	Conseiller-ère en protection des troupeaux et agriculteur-trice
Expertise sur la détention et l'utilisation des CPT	Service chargé des CPT, AGRIDEA
Expertise sur la prévention des accidents SPAA	SPAA
Coparticipation cantonal sur l'expertise du SPAA	Services cantonaux
Garantie de financement de l'OFEV pour le soutien de la détention de CPT	OFEV
Placement des CPT	Service chargées CPT, AGRIDEA